

2014-0974 D2

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants



Dossier suivi par : SS

Réf: 2080227CORR15026

CROMPTON (UNIROYAL CHEMICAL)
REGISTRATIONS LTD
KENNET HOUSE
4 LANGLEY QUAY
SL3 6EH SLOUGH, BERKSHIRE
ROYAUME-UNI

Paris, le

26 MARS 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de correction, concernant le produit :

N° Intransit : 2080227 - RANCONA 15 ME AMM n° 2100051

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

~~Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux~~

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2080227 Nom commercial : RANCONA 15 ME

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2100051

Firme détentrice : CROMPTON (UNIROYAL CHEMICAL) REGISTRATIONS LTD

Type commercial : Produit de référence

Vu la demande de la firme en date du 11 février 2015

Conditions d'emploi

- Porter des gants adaptés pendant les phases de calibrage, préparation et nettoyage, ainsi qu'une protection respiratoire adaptée pendant la phase de nettoyage.
- Délai de rentrée : non applicable.
- Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, le produit doit être incorporé dans le sol ; s'assurer que le produit est également incorporé en bout de sillons.

Modification des conditions d'emploi spécifiques des usages.

Dénominations commerciales

RANCONA 15 ME

Teneur garantie en matière active

15 G/L ipconazole

Liste des usages rattachés

USAGE 15101255 - Avoine*Trt Sem.*Champignons autres que pythiacées

Dose d'emploi 0,1 L/Q

Décision A.M.M. PROVISOIRE

Max. Apport 1

Cond. Emp. Efficace sur fusarioses.

USAGE 15101201 - Blé*Trt Sem.*Champignons autres que pythiacées

Dose d'emploi 0,1 L/Q

Décision A.M.M. PROVISOIRE

Max. Apport 1

Cond. Emp. Efficace sur fusarioses et carie.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

26 MARS 2015

Le sous-secrétaire de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

USAGE 15101245 - Orge*Trt Sem.*Champignons autres que pythiacées

Dose d'emploi 1,33 L/T

Décision A.M.M. PROVISoire

Max. Apport 1

Cond. Emp. Efficace sur charbon nu et helminthosporiose.

USAGE 15101212 - Seigle*Trt Sem.*Champignons autres que pythiacées

Dose d'emploi 0,1 L/Q

Décision A.M.M. PROVISoire

Max. Apport 1

Cond. Emp. Efficace sur fusarioses.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

26 MARS 2015

Le ~~général~~ directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain FRIDON